



## **Déclaration sur l'inclusion dans le Mouvement 4-H**

L'adhésion aux activités d'un club 4-H est ouverte à tous les jeunes sans discrimination fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur de la peau, la religion, le sexe, l'âge ou le handicap mental ou physique.

Le Mouvement 4-H a à cœur d'offrir un environnement sécuritaire et inclusif qui permet l'accès et la participation de tous. Lorsque des obstacles à la participation sont décelés, le club 4-H adaptera, à l'aide de mesures d'adaptation raisonnables, les programmes, les règles, les politiques ou les attentes afin de réduire ou d'éliminer ces obstacles.

Toute mesure d'adaptation, modification ou exception sera évaluée au cas par cas, en tenant compte de l'expérience personnelle du membre et de sa famille. La sécurité physique et le bien-être émotionnel des membres, des animateurs et des animatrices, des bénévoles et du personnel sont la priorité absolue du Mouvement 4-H et constituent le facteur ultime à considérer lors de la prise de décisions.

Les Clubs 4-H du Québec et les clubs locaux considèrent l'inclusion comme étant une priorité. Les animateurs et les animatrices sont encouragés à collaborer avec les personnes et leurs familles afin de définir et d'examiner des mesures d'adaptation, selon les besoins, et de communiquer avec le personnel du bureau provincial pour obtenir de l'aide en cas de préoccupations non résolues.

Inspiré 4-H Canada

Adoptée par le Conseil d'administration le 29 septembre 2022